

**OBSERVER LES TERRITOIRES FRONTALIERS ET MENER DES COMPARAISONS
TRANSFRONTALIÈRES**

Qu'est-ce que le suivi d'avis ?

Chaque séance de commission traite d'un sujet central faisant référence à un avis prévu par le programme de [moyen terme](#) du Cnis. Ces avis, qui sont révisés tous les cinq ans, traduisent les attentes de la société en matière d'informations statistiques, sur des sujets qu'elle considère comme majeurs. Ils prennent la forme de recommandations adressées à la statistique publique. À l'issue de chaque séance de commission, un suivi d'avis est adopté afin de faire le point sur les réponses apportées aux besoins mentionnés par l'avis de moyen terme, et rappeler les besoins restant à couvrir.

Avis étudié lors de cette séance :

Avis n°4 – Observer les territoires frontaliers et mener des comparaisons transfrontalières (p.34 du programme de [moyen terme](#))

Suivi d'avis adopté à l'issue de la séance :

La commission salue les avancées réalisées dans la connaissance des phénomènes transfrontaliers depuis sa dernière réunion consacrée au sujet en 2015, notamment grâce à la création du pôle Statistiques transfrontalières de l'Insee et à l'activité de nombreux groupes de travail qui œuvrent pour l'harmonisation des méthodes et données, au niveau national mais aussi les démarches en cours au niveau européen (Espan, Joint Research Center de la Commission européenne). Elle invite à poursuivre ce travail d'harmonisation, notamment pour permettre un suivi des mobilités quotidiennes transfrontalières. Elle encourage les observatoires transfrontaliers qui se sont déployés sur les territoires concernés à rendre leurs données accessibles.

Le phénomène frontalier a des conséquences importantes pour les territoires, en particulier lorsque le niveau de revenus diffère de part et d'autre de la frontière. Afin d'évaluer les nombreux effets de ce phénomène, la commission sollicite le concours des administrations, notamment pour améliorer la connaissance de l'origine géographique des revenus des ménages. Elle encourage également les travaux visant à mieux appréhender les trajectoires résidentielles et les parcours professionnels des travailleurs frontaliers, ainsi que l'ensemble des déterminants de la ségrégation spatiale.

Afin de mieux étudier l'impact des migrations résidentielles transfrontalières, notamment sur le marché immobilier, la commission recommande d'enrichir les données disponibles afin d'identifier les communes d'origine des nouveaux arrivants lorsqu'elles se situent à l'étranger.

Pour pouvoir mieux anticiper les besoins scolaires, universitaires et immobiliers, mais aussi le développement des équipements et services des territoires frontaliers, la commission préconise d'élaborer des projections démographiques à l'échelle transfrontalière, ou a minima en tenant compte des dynamiques observées au-delà de la frontière.